

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 76 (1967)
Heft: 8

Artikel: La Croix-Rouge et l'aide aux pays en voie de développement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

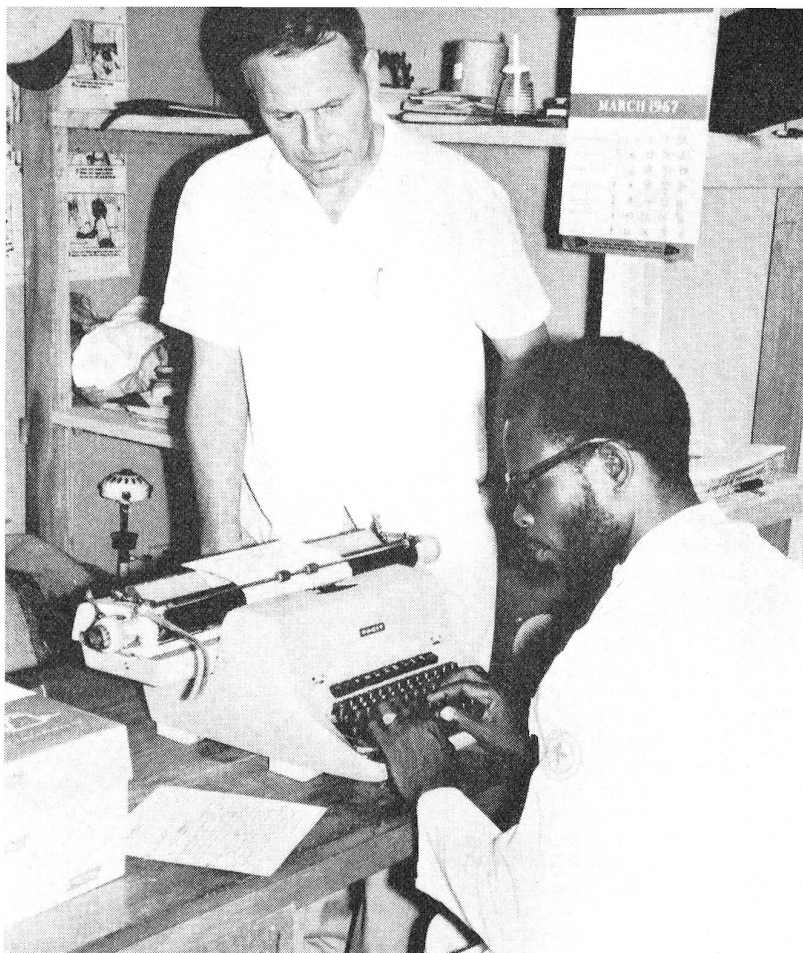
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Croix-Rouge et l'aide aux pays en voie de développement

Grâce au produit d'une récolte de vieux papiers organisée par la Croix-Rouge Junior de l'île d'Aland, la Croix-Rouge finlandaise a pu doter la Croix-Rouge de la Nigeria d'un duplicateur et d'une machine à écrire. M. Erik Ayewonefu de la Croix-Rouge de la Nigeria, essaie la nouvelle machine sous l'œil attentif du délégué-chef nordique.



Un appel rédigé en termes particulièrement pressants, adjoignant toutes les Sociétés nationales de fournir au Programme de Développement Croix-Rouge de la Ligue, un appui beaucoup plus considérable sous la forme de fonds, de personnel et de matériel, a été lancé par le Conseil des Gouverneurs en même temps qu'était adopté le Plan d'action du Programme pour 1968, pour lequel un budget minimal de Fr. 863 200.— se révèle indispensable.

Le rapport du Groupe consultatif du Programme de Développement, adopté par le Conseil, s'inspirait largement des résultats des réunions régionales groupant les Sociétés bénéficiaires dans le cadre du Programme. En effet, les quatre groupes régionaux — Afrique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie, Amérique latine — se sont réunis immédiatement avant le Conseil pour étudier les résultats obtenus jusqu'ici au titre de l'aide en vue du développement, et pour examiner le Plan d'action proposé pour 1968.

Le Programme de développement introduit en 1963, vise à fournir aux Sociétés nationales dans les pays en voie de développement, une assistance technique, sous forme de mise à disposition de matériel et de fonds et de l'envoi de délégués techniques

et de délégués-conseils mis à la disposition de la Ligue par des Sociétés ayant atteint un haut degré de développement. Ces délégués, prodiguent enseignement et conseils dans des domaines tels que les premiers secours, les secours en cas de catastrophe, l'éducation sanitaire, le recrutement de membres et les appels de fonds, l'administration enfin. Cette assistance est prêtée selon un ordre de priorité dans les régions du monde en voie de développement. Le Programme a pour but également de faire progresser la planification et la mise en pratique des formes d'assistance réclamée par les 80 Sociétés nationales appartenant à ces régions.

Malgré certaines difficultés techniques, le manque de ressources et l'inflation, le Plan d'action 1966 adopté par la XXVIII^e Session du Conseil des Gouverneurs a connu une évolution satisfaisante et les méthodes d'action utilisées dans le cadre de ce plan (Conférences, séminaires, missions, envois de délégués, visites d'étude, campagnes d'information publique, fourniture de matériel didactique) ont prouvé leur efficacité, qu'il s'agisse notamment du contact direct entre Sociétés d'une même région, au sein de rencontres régionales ou entre représentants de Sociétés et

de la Ligue, grâce aux missions ou visites d'étude effectuées par les uns et les autres.

C'est ainsi par exemple que lors du Séminaire de Rabat organisé au printemps 1966 par la Ligue au bénéfice des Sociétés nationales du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et auquel douze Sociétés nationales appartenant à l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Irak, l'Iran, la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Maroc, le Soudan, la Syrie, la Tunisie et la Turquie étaient représentées, l'on a entre autres sujets de discussions souligné le rôle que les Sociétés nationales peuvent jouer comme auxiliaires des services de santé publique et l'importance de l'éducation sanitaire, notamment dans les régions privées de personnel médical.

Dans cet ordre d'idées, le Séminaire insista particulièrement sur la nécessité d'une étude visant à lancer une véritable « opération pèlerinage » et à assurer aux millions de pèlerins une éducation sanitaire de base ainsi que l'aide de services sanitaires et sociaux. Les délégués ont suggéré également la création d'un hôpital mobile de 100 lits et une assistance accrue des Sociétés nationales sous forme de médicaments et de personnel médical.